



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021,2022 et 2023

AVIS PUBLIC est donné par la secrétaire-trésorière de la municipalité de Lambton que :

- Lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra à huis clos le 15 décembre 2020 à 19h30 au Centre communautaire et sportif : 213, rue de l'aréna, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2021, déposera l'avis de motion ainsi que le projet de règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2021 et adoptera le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023.
- Lors de cette séance extraordinaire du conseil, les délibérations porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.
- Compte tenu que la séance extraordinaire du budget sera à huis clos, un projet sommaire du budget sera disponible quelques jours avant son adoption. Tenez-vous informé et posez vos questions via l'adresse courriel suivante : cm@lambton.ca. Les élus se feront un plaisir de répondre à vos questions lors de la séance d'adoption du budget.

DONNÉ À LAMBTON, ce 3 décembre 2020.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente avoir publié, en date du 3 décembre 2020, l'avis public d'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 en affichant une copie à chacun des endroits suivants : à la porte de la Mairie et à la porte de l'Église St-Vital de Lambton.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 décembre 2020.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière